Valais

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **51/1960 (1960)**

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-114827

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

a fait paraître le cinquième fascicule de la publication ; le sixième est en cours d'impression et le septième, qui doit compléter la lettre A, est en préparation.

L'activité particulière pour la défense de la langue et de la culture italiennes a été continuée dans les cours d'été qui alternent d'année en année entre Bellinzone et Locarno et sont destinés aux instituteurs et aux étudiants des autres régions linguistiques de notre pays, et dans les cours d'hiver pour étrangers organisés à Locarno, Ascona et Muralto.

Le dernier prix littéraire, qui porte le nom de Francesco Chiesa, a été décerné à M. Giovanni Orelli pour un recueil de contes dans lequel le jury a constaté une belle expérience littéraire et humaine.

A. U. TARABORI.

Valais

La chronique habituelle de M. E. Claret est remplacée cette année par son article sur « L'effort scolaire valaisan au cours des quinze dernières années », page 31.

Vaud

Enseignement primaire

Le recrutement du personnel enseignant n'est pas sans nous causer encore quelques soucis. Bien que plusieurs mesures aient été prises en vue d'augmenter les effectifs des élèves de l'Ecole normale, nous n'avons pas encore pu repourvoir sans difficulté toutes les classes vacantes, surtout au moment des écoles de recrues et des cours de répétition. La situation s'améliore cependant graduellement, et nous pouvons, dans ce domaine, envisager l'avenir avec plus de sérénité.

L'année 1960 aura été une année marquante dans les annales de l'école primaire vaudoise ; en effet, deux documents importants ont été adoptés, l'un par le Conseil d'Etat, le plan d'études pour les classes primaires et enfantines, et l'autre par le Grand Conseil, la nouvelle loi sur l'enseignement primaire et l'enseignement ménager postscolaire.

Le plan d'études est entré en vigueur le 1er avril. Si, pour l'essentiel, il reproduit le document provisoire de 1953, il en diffère pourtant sur un certain nombre de points. Un notable allégement a été apporté aux programmes du degré supérieur dans plus d'une discipline, notamment en géographie, en histoire et en grammaire et, afin de permettre une étude plus poussée de la physique et de la chimie chez les grands élèves, on a renvoyé au degré moyen certains chapitres de botanique et de zoologie, mais sous une forme simplifiée.

Un nouveau programme a été mis au point pour les élèves garçons de 9e année, et l'instruction civique est maintenant enseignée de la même manière aux filles et aux garçons. Il est résulté de ces modifications une certaine diminution du temps accordé jusqu'ici aux travaux à l'aiguille.

La loi du 25 mai 1960, appliquée dès le 1er juillet, consacre un cer-